

11^{ème} ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

– jeudi 4 octobre 2012 –

RÉSOLUTION

Le personnel de l'OMP, réuni en Assemblée le 4 octobre 2012,

- a entendu les comptes rendus de l'activité des délégué-e-s à la CP et des syndicats ;
- a écouté le rappel des revendications et attentes du personnel exprimées lors de l'Assemblée précédente et entendu la teneur des réponses apportées par la direction ;
- a pris note que des postes à la commission du personnel sont à repourvoir.

L'Assemblée constate ainsi que :

- de nombreux problèmes soulevés par l'appréciation de grilles horaires ne sont toujours pas examinés préalablement par le groupe ad hoc demandé par la commission du personnel ;
- la confusion entre horaire de travail et annualisation du temps de travail demeure maintenue par la direction, et ce pour toute catégorie de personnel ;
- la DGOMP ne répond pas aux demandes et revendications contenues dans la résolution de l'Assemblée du personnel du 7 mai dernier et ne tient pas compte de l'avis exprimé par le personnel et ses organisations ;
- des difficultés budgétaires sont annoncées pouvant engendrer des risques pour la fonction publique ;
- la direction ne prend pas en compte les multiples demandes de consultation en amont des décisions ;
- les positions étayées des organisations du personnel (par exemple sur les cahiers des charges) ne sont pas prises en considération et ne font l'objet d'aucune discussion.

De plus, l'Assemblée déplore l'absence :

- d'entrée en matière sur les grilles horaires et les questions d'annualisation du temps de travail ;
- de volonté de clarification de la DGOMP et des RH sur ces sujets.

En conséquence, l'Assemblée du personnel décide de :

- **s'opposer** à toute transmission de **grille horaire** et maintient sa décision de boycotter toute demande de remplir la grille horaire à ce stade ;
- **maintenir ce boycott** tant que la constitution d'un groupe mixte comprenant les organisations du personnel n'est pas réalisée et qu'une clarification des intentions n'est pas apportée ;
- réitérer les termes de ses demandes précédentes (résolution de la 10^{ème} Assemblée) et **exige de réelles réponses** de la part de la direction ;
- mandater les organisations du personnel pour dénoncer les **difficultés de concertation** par les moyens à leur disposition ;
- demeurer attentive aux **mobilisations à venir** concernant les menaces budgétaires 2013 et l'éventuelle mise en cause de la politique salariale ;
- encourager les **réunions du personnel** avec leurs syndicats afin d'organiser la mobilisation ;
- se réserver **tout moyen de lutte** pour obtenir des réponses à ces revendications.

Assemblée du personnel de l'OMP

Société pédagogique genevoise (SPG)
case postale 5434 – 1211 Genève 11

Syndicat des services publics (SSP/Vpod)
6, Terreaux-du-Temple – 1201 Genève

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
case postale 3987 – 1211 Genève 3